



N°DEL16-2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS et le **HUIT** du mois de **FEVRIER** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DEUX FEVRIER 2023**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE – Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
Mme Caroline JAY
M. Jean LAVIELLE
M. Henri BEDAT
Mme Christelle LALANNE

Donne pouvoir à :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
Mme LOUBERE-BERTHELON
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Hervé DARRIGADE
M. Julien BAZUS
Mme Gloria DORVAL
M. Pascal VILATON

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – Mme Caroline JAY – M. Jean LAVIELLE – M. Laurent LAFOURCADE – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.



OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE – MODIFICATION LISTE DES MEMBRES

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le code du Patrimoine et notamment ses articles L 631-1 et suivants et R631-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Dax en date du 22 juillet 2015 approuvant le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et le projet de modification de l'article 2-1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en vigueur ;

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP), instituant en lieu et place des secteurs sauvegardés, des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), les sites patrimoniaux remarquables (SPR) ;

Vu le décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif à la loi LCAP du 7 juillet 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Dax en date du 11 juillet 2022 approuvant la création de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable et sa composition ;

Vu l'avis favorable de la Préfète sur la proposition de modification des représentants d'associations et des personnes qualifiées ;

Considérant la demande du CAUE de désigner Hilcer CASTRO membre titulaire et Agnès RANGASSAMY membre suppléante ;

Considérant une erreur de prénom pour M. PINSOLLE représentant Départemental de la Fondation du Patrimoine, Michel au lieu de Jean ;

Considérant la demande de la DRAC de modifier dans la liste des personnes qualifiées, les représentants de l'inventaire régional ;

Considérant la réponse de M. Eric CRON, chef du service régional du patrimoine et de l'inventaire pour désigner M. Claude LAROCHE membre titulaire et lui-même, M. Eric CRON membre suppléant ;

La première commission locale du SPR de Dax s'est réunie le 09 septembre 2022 dans la configuration approuvée par délibération le 11 juillet dernier.

Au cours de cette séance, les membres du CAUE ont manifesté leur demande de revoir la désignation de leurs représentants.

Par ailleurs, M. Jean MORTIER, membre titulaire représentant la Fondation du Patrimoine a indiqué une erreur dans le prénom de son suppléant, M. Michel PINSOLLE (au lieu de Jean).

Par ailleurs, Mme Maïté KUCHLY, architecte des bâtiments de France, cheffe de service de l'UDAP des Landes, a confirmé début octobre, l'impossibilité de désigner Mme Linda FASCIANELLA en tant que membre de la CLSPR étant donné qu'elle est également agent de la ville de Dax.



Au vu de ces demandes, il est proposé de modifier la liste des nommés) de la commission locale du site patrimonial remarquable comme suit :

Collège des membres de droit (D631-5 code du patrimoine)
<p>Le président de la Commission NB : Monsieur le Président du Grand Dax ou son représentant compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale (D631-5 alinéa 1er du code du patrimoine)</p>
<p>Le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable ou son représentant, le cas échéant leurs représentants NB : Pour la Ville Dax, il s'agira de l'adjoint en charge de l'urbanisme</p>
<p>Mme la Préfète des Landes ou son représentant</p>
<p>Mme la Directrice régionale des affaires culturelles ou son représentant</p>
<p>Mme l'Architecte des Bâtiments de France des Landes ou son représentant</p>

Collège des membres nommés	
Elus communautaires	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Mme Martine DEDIEU Vice-présidente du Grand Dax, Adjointe au Maire de Dax	Mme Martine ERIDIA Élue communautaire, Adjointe au Maire de Dax
M. Philippe CASTEL Vice-président du Grand Dax Maire de Gourbera	M. Julien BAZUS Vice-président du Grand Dax Maire de Saint-Paul-lès-Dax
Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Hilcer CASTRO Architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement (CAUE) des Landes	Mme Agnès RANGASSAMY Architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement (CAUE) des Landes
M. Gonzague ESPINOSA-DASSONNEVILLE Président de la société savante de Borda	M. Vincent GUICHENUY Vice-président de la société savante de Borda
Personnes qualifiées	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Claude LAROCHE Historien de l'art	M. Eric CRON Chef du service du patrimoine et de l'Inventaire Conseil régional Nouvelle Aquitaine
M. Jean MORTIER Représentant Départemental de la Fondation du Patrimoine	M. Michel PINSOLLE Représentant Départemental de la Fondation du Patrimoine

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

**LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : APPROUVE la modification de liste des membres de la commission locale du SPR telle que mentionnée et en conséquence :

Il est proposé de désigner, après accord de Mme la Préfète les représentants d'associations, les personnes qualifiées et leurs suppléants suivants :

Représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Hilcer CASTRO Architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement (CAUE) des Landes	Mme Agnès RANGASSAMY Architecte au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'environnement (CAUE) des Landes
M. Gonzague ESPINOSA-DASSONNEVILLE Président de la société savante de Borda	M. Vincent GUICHENUY Vice-président de la société savante de Borda
Personnes qualifiées	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Claude LAROCHE Historien de l'art	M. Eric CRON Chef du service du patrimoine et de l'inventaire, Conseil régional Nouvelle Aquitaine
M. Jean MORTIER Représentant Départemental de la Fondation du Patrimoine	M. Michel PINSOLLE Représentant Départemental de la Fondation du Patrimoine

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 8 février 2023
LE PRESIDENT

Julien DUBOIS.